

## La qualité des résultats cliniques de phase III de gp-ASIT+™ confirmée par la publication dans la prestigieuse revue scientifique ALLERGY

Bruxelles, Belgique, le 12 mars 2018, 7h00 (CET) – ASIT biotech (Euronext : ASIT - BE0974289218), société biopharmaceutique belge spécialisée dans l'immunothérapie des allergies, publie un nouvel article dans la prestigieuse revue scientifique ALLERGY.

ALLERGY est le journal officiel de la *European Academy of Allergy and Clinical Immunology* (EAACI). Sa mission est de promouvoir les liens entre la recherche fondamentale et clinique dans les domaines de l'allergie et l'immunologie. Il ne publie que des articles approuvés par un comité d'experts scientifiques renommés et indépendants. Les critères de sélection des articles publiés dans cette revue sont la qualité et l'originalité des résultats scientifiques présentés.

Cette nouvelle publication présente les résultats de l'essai clinique de phase III qui évaluait l'efficacité clinique du produit candidat gp-ASIT+™ pour l'immunothérapie de la rhinite aux pollens de graminées. Ces résultats ont montré qu'un traitement court avec gp-ASIT+™ (4 visites médicales en 3 semaines) induisait une réduction significative du score combiné de symptômes cliniques et de prise de médicaments durant l'exposition naturelle aux pollens de graminées.

ASIT biotech avait déjà publié les résultats cliniques avec gp-ASIT+™ :

- de phase I/II ([http://www.jacionline.org/article/S0091-6749\(17\)31572-5/pdf](http://www.jacionline.org/article/S0091-6749(17)31572-5/pdf)) dans le *Journal of Allergy and Clinical Immunology* (JACI) ;
- de phase IIa (<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/all.13392/full>) dans la revue ALLERGY ;
- de phase IIb (<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/all.13358/full>) dans la revue ALLERGY.

Cette quatrième publication dans une revue scientifique prestigieuse spécialisée en allergies confirme l'originalité, la qualité et la robustesse des résultats cliniques obtenus par ASIT biotech avec son produit candidat phare.

Thierry Legon, CEO d'ASIT biotech, commente : « *Ce nouvel article dans ALLERGY complète les publications scientifiques sur l'ensemble du développement clinique (de la phase I à phase III) de notre produit phare, gp-ASIT+™. Elle attirera une nouvelle fois l'attention de la communauté mondiale des allergologues sur les propriétés remarquables de gp-ASIT+™. Les résultats de la phase III ont démontré, pour la toute première fois, que des peptides d'allergènes peuvent réduire, dans la vie réelle, les symptômes et la prise de médicaments des patients allergiques après seulement 3 semaines de traitement alors que les autres produits nécessitent plusieurs mois voire plusieurs années pour atteindre un même effet.* »

\*\*\*

### Références :

Article dans ALLERGY : <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/all.13433/full>

### A propos de gp-ASIT+™

Le produit candidat gp-ASIT+™ pour le traitement de la rhinite aux pollens de graminées est un mélange de fragments d'allergènes naturels obtenus à partir d'un extrait protéique spécifique purifié à partir du pollen de *Lolium perenne*. Par

opposition aux peptides synthétique, les peptides naturels (70% des fragments ayant un poids moléculaire compris entre 1000 <MW <10 000) comprennent une large gamme d'épitopes qui stimulent le système immunitaire avec une complexité optimale. Le traitement est de courte durée par rapport à celui des produits actuellement commercialisés. Il s'agit d'un avantage concurrentiel majeur pour améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients. De plus, le schéma d'administration comprend deux injections successives de la moitié de la dose dans chacun des bras lors d'une même visite, une solution innovante qui permet d'atteindre la dose totale nécessaire à l'effet thérapeutique d'une manière plus rapide et plus sûre. Enfin, le produit candidat est formulé sans adjuvant, ce qui augmente sa sécurité à long terme en diminuant sa réactogénicité locale et générale, ainsi que la fréquence des événements indésirables. Cette caractéristique constitue un avantage supplémentaire pour les marchés moins ouverts aux formulations avec adjuvant comme par exemple les États-Unis

## A propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une Société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa technologie innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques utilisant des peptides naturels soigneusement sélectionnés et calibrés après avoir été extraits d'allergènes naturels hautement purifiés. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte deux produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 22 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

## Contacts

### Société

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)  
ASIT biotech  
Tél. : +32 2 264 03 90  
[investors@asitbiotech.com](mailto:investors@asitbiotech.com)



### Relations investisseurs et médias - France

NewCap  
Dusan Oresansky / Pierre Laurent  
Tél. : +33 1 44 71 94 92  
[asitbiotech@newcap.eu](mailto:asitbiotech@newcap.eu)

### Relations médias - Belgique

Laure-Eve Monfort  
Tél. : +32 2 290 90 93  
[monfort@comfi.be](mailto:monfort@comfi.be)

## Déclarations prospectives

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des événements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des événements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

## Avertissement juridique

Ce communiqué ne constitue en aucune façon une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de ASIT Biotech SA (la « Société » et les « Actions »). Tout achat, souscription ou demande d'actions émises dans le cadre de l'offre envisagée ne devrait être fait que sur la base des informations contenues dans le prospectus et tout supplément s'y rapportant, le cas échéant. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus et l'information contenue dans ce document l'est uniquement à titre informatif et ne prétend pas être entière ou complète. Les investisseurs ne devraient pas souscrire aux Actions, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus que la Société prévoit

de publier après son approbation par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (the *Financial Services and Markets Authority*) et qui pourra ensuite être obtenu au siège social de la Société et sur le site [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

Ce communiqué ne peut pas faire l'objet d'une distribution, directement ou indirectement, aux ou vers les États-Unis ou à une personne aux États-Unis au sens de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les Actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf sur base d'une exemption des exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act. La Société n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'émission des Actions envisagée aux États-Unis, et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des Actions aux États-Unis.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, la distribution ou la diffusion aux ou vers les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon ou toute autre juridiction où la distribution, la publication ou la diffusion de ce communiqué violerait les lois et règlements en vigueur.

ASIT biotech assume la responsabilité pour les informations contenues dans ce communiqué.